

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	19 (1931)
Heft:	350
 Artikel:	En Suisse
Autor:	Leuch, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260196

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

miliare cet hiver, avec ces nombreuses Sociétés affiliées, son but étant « l'éducation des jeunes filles pour la femme et par la femme »

Marguerite EVARD.

(Pour la Commission d'éducation de Sociétés féminines suisses.)

Femmes électrices, Comment voteriez-vous dimanche ?

En Suisse

Une nouvelle votation fédérale appelle nos électeurs à se prononcer, le 15 mars, sur la révision de quatre articles de la Constitution, révision qui, du reste, ne touche en rien à un principe fondamental de notre vie publique. Il s'agit simplement d'une adaptation de nos mesures électorales aux circonstances de notre époque.

A la suite d'une motion adoptée par l'Assemblée fédérale en été 1930, on propose qu'il soit procédé à l'avvenir aux élections du Conseil national (art. 76), du Conseil fédéral (art. 96) et du chancelier de la Confédération (art. 105) pour une période de 4 ans, au lieu de 3 ans. L'expérience a prouvé, d'abord que de nouveaux députés peuvent mieux se mettre au courant du travail parlementaire et faire valoir leurs idées, si la période de leur activité est plus longue; puisque des réélections plus espacées permettront parfois d'entamer encore la discussion des sujets de longue haleine que la perspective d'un changement ferait renvoyer; et enfin que la répétition fréquente des élections coûte très cher et donne lieu chaque fois à de luttes passionnées qui risquent de troubler l'atmosphère de cette politique objective et réfléchie dans laquelle se meut, par définition, le sexe masculin. La prolongation des mandats du Conseil fédéral et du Chancelier ne seront qu'une conséquence directe de la première mesure.

Pas de doute que cette proposition de l'Assemblée fédérale ne soit sanctionnée. L'argument principal de ses adversaires seraient diminuée par la l'influence de l'électeur ne semble pas justifiée, puisque, en Suisse, le droit de referendum assure un contact étroit entre l'électeur et le travail parlementaire.

L'autre projet de révision est plus grave, du moins pour ceux qui détiennent actuellement des sièges au Parlement, car il a pour but de restreindre le nombre des députés. Le chiffre de 20.000 âmes fixé par l'art. 72 de la Constitution comme base de la représentation de la population par un député a fait passer, par une augmentation successive, notre représentation populaire, de 111 membres en 1848, à 198 membres dès 1920, et lui ferait atteindre 206 membres à la suite du recensement de 1930. Or, cette extension continue du Parlement finit par nuire à la concentration du travail, elle allonge les séances par trop de discours, elle représente des frais considérables, et elle exigerait... une salle en caoutchouc ! Pour mettre un frein à l'agrandissement ultérieur de la Chambre, M. Klöti a proposé de fixer un nombre invariable de députés (200, par exemple), à répartir proportionnellement à la population des cantons après chaque re-

temps-là, au bord du Rhin, ceux de Prusse étaient beaucoup plus mal vus que les voisins de l'Ouest.

« Pierre Zillge (le père de Joséphine) s'imaginait avoir très bien connu Napoléon. En l'an XI, il s'était trouvé si près de lui lors de son entrée à Düsseldorf qu'il aurait pu toucher son habit. C'était sur la colline du nouveau port où Napoléon s'était arrêté un instant. La garde civique formait la haie, on agitait les mouchoirs; les enfants et les jeunes filles lançaient des fleurs; la musique jouait, les tambours battaient, le Boulevard Napoléon et la Rue de l'Empereur étaient pavés. On avait édifié un arc de triomphe à la porte de Ratingen, une foule curieuse se pressait en criant: «Vive l'Empereur!» Mais lui les bras croisés sur la poitrine, regardait un air sombre le Rhin qui roulaient agitées lourdes vagues grises. Pauvre empereur ! Il avait sans doute le pressentiment des prochains désastres ».

« Zillge contenait bien et avec plaisir, et, à cet endroit, il ne pouvait jamais s'empêcher d'exprimer certain regret: on connaissait Napoléon; on avait été longtemps français. Et puis, les Palatins les Autrichiens qui avaient occupé la ville avant cette époque étaient autrement arrogants que les troupes de la division Lefebvre. Enfin, à qui devait-on le nouveau port et les belles promenades du Jardin royal où tout citoyen avait le droit de circuler avec sa famille et ses enfants? Et le Mont Anras et le Mont Napoléon? Et le large Rue de l'avenue? A Napoléon! Sans lui, on serait encore étroitement encerclés dans les fortifications, et Dieu sait quelle garnison on aurait sur le dos! Que Napoléon avait été quelqu'un! Que la terre lui soit légère ! »

Approche la Révolution de 1848. On commençait alors à entendre le Lied de Heine, qui sembla bientôt avoir dû exister toujours: *La Lorelei*. Un jeune officier cherche pour

cenagement. M. Guntli, de son côté, a fait deux suggestions différentes: ou bien n'écrire les représentants qu'en proportion de la population suisse, sans tenir compte des étrangers, ou bien élire la base de la représentation.

Au système proposé par M. Klöti, très intéressant du reste et pratiqué dans différents parlements cantonaux, on a opposé surtout qu'il nécessitait, outre la révision constitutionnelle, une loi d'application. Cette loi ne pouvait pas être élaborée et votée avant les élections de 1931, l'effet de cette réforme serait, de ce fait, repoussé jusqu'en 1935. Quant à la première proposition de M. Guntli, soit d'éliminer les étrangers du chiffre de base de représentation, elle serait néfaste pour les cantons limitrophes, en privant par exemple Genève, Bâle-Ville, le Tessin, de 20 à 25 % de leurs députés.

Ces deux propositions repoussées, il a été décidé alors d'élire le chiffre de base de notre représentation, en chagrinant toutefois aussi peu que possible nos députés. C'est ainsi que l'on a renoncé à une base de 25.000 citoyens par député, qui nous aurait donné un Parlement de 165 membres; que l'on renonce encore à une base de 23.000, et l'on s'arrête enfin au chiffre de 22.000, qui permettra à 190 conseillers nationaux d'entrer victorieux au Parlement. Huit sièges seront donc sacrifiés, très probablement aux dépens de Berne (2 sièges), de Schaffhouse (1), de Saint-Gall (1), du Tessin (1), de Vaud (1), de Neuchâtel (1) et de Genève (1).

Le peuple suisse entier saluera cette mesure de raison et d'économie, nous en sommes sûres. Pour nous autres, femmes, il est instructif de constater, une fois de plus, combien la présence numérique est utile pour procurer des sièges dans ce Parlement, qui continuera néanmoins à traiter sans nous tous les sujets qui nous concernent.

A. LEUCH.

Et à Genève

Votation cantonale d'opportunité que celle qui amènera les électeurs genevois aux urnes en même temps que pour la votation fédérale dont le but est exposé ci-dessus. Il s'agit de l'abrogation de la loi, dite loi Lacroix du nom de son auteur, et votée dans des temps financiers difficiles, avec l'espérance qu'elle servirait la cause des économies: selon elle, toute dépense unique de plus de 125.000 francs, ou toute dépense annuelle de plus de 30.000 francs, ne pouvait être ratifiée par le Grand Conseil seul, mais bien par le « Conseil Général », c'est-à-dire le peuple souverain, c'est-à-dire la petite moitié masculine de la population suisse adulte du canton. Or, à l'usage, cette loi n'a pas donné tous les avantages que l'on en attendait, et à mème, et à plusieurs reprises, gêné et retardé l'accomplissement de certaines mesures urgentes. C'est pourquoi, maintenant, on nous propose — pardon, on propose à nos concitoyens masculins — de la supprimer, en leur donnant toutefois la garantie expresse, par un nouveau texte législatif, que notre Parlement cantonal ne nouera jamais escamotter en vitesse, au moyen de la clause d'urgence, le vote d'une dépense importante, mais sera toujours contraint de laisser passer le délai du référendum facultatif, permettant ainsi à tous les électeurs de réclamer, s'ils l'estiment nécessaire, l'application

celle qu'il aime un livre de vers. Il est perplexe, puis finit par se décider pour une jolie reliure rouge et or.

Je puis vous le recommander: c'est merveilleux s'écrit le jeune commissaire avec enthousiasme en jetant un regard admiratif sur la première page. «Voyez-vous? déjà la quatrième édition. Tout ce qu'il y a de plus poétique. Plein de sentiment». Plein de sentiment. Oui, ça convenait justement.

— «En outre, c'est d'autre auteur de Dusseldorf, — «Ca doit être quelque chose de propre alors, vous direz Victor, mais il se contente, — Ce soir-là, la bougie brûla longtemps dans la chambre de l'officier... il lisait le livre qu'il voulait offrir demain à la blonde Joséphine. Il lisait, il lisait. Son visage était en feu... Tonnerre! Ce gaillard s'y entendait à faire des vers. Joséphine ne serait pas peu ravi. Son *Lied* y était aussi. Comme ça tombait bien! Elle pourrait maintenant le chanter jusqu'au bout...»

Victor avait découvert Henri Heine.

Dans *La garde au Rhin*, il y a une forte observation psychologique du sergent-major, façonné à la discipline prussienne, point méchant, mais incapable de comprendre sa famille rhénane qui, d'ailleurs, ne le comprend pas davantage, qu'il aime et dont, néanmoins, il ne sait que se faire craindre.

L'histoire se poursuit à travers la guerre de 1866, puis la guerre franco-allemande. Un soldat allemand blessé, à l'hôpital, dit à Joséphine qui le soigne:

— «Car vous savez, à la guerre, on se sent l'humour drôle — pas le moins du monde comme les gens se le figurent. Et quant à l'enthousiasme, c'est une pure blague. Et quant à la haine pour l'ennemi, c'en est une autre. On ne sait rien de tout ça dans la bataille; on ne pense à rien,

de leur droit de contrôle direct sur nos finances.

Il ne paraît pas surgir d'opposition de principe à cette modification. Et il ne nous paraît pas non plus que ce soit un de ces sujets sur lesquels une opinion féminine spéciale pourrait se manifester — sauf, et comment alors! celle-ci: que, ces subventions, ces dépenses, ces crédits, votés aussi bien par des députés que par des électeurs, ne sont certes pas uniquement fournis par des contributions masculines, et que nos impôts, à nous femmes, les alimentent aussi pour une bonne part. Or, que dit le vieil adage: *Pas de vote, pas d'impôt...* et combien est tristement violé dans notre démocratie sous sa forme actuelle ce principe essentiel de toute démocratie!... certaines mesures urgentes. C'est pourquoi,

Quant à la seconde question posée aux électeurs genevois, ce même dimanche de mars, elle a trait à l'introduction de la représentation proportionnelle dans les petites communes (800 habitants), qui ne la posséderait pas encore, faute d'avoir atteint le chiffre de population nécessaire (1500 habitants) pour bénéficier de ce système électoral. Si partisan que l'on soit de la R. P. et du grand principe de la représentation des minorités qu'elle permet, on peut toutefois se demander si, appliquée sur une petite échelle, elle ne risque pas de conduire à l'émettement et à l'éparpillement? ...

Et comme pour la représentation au Conseil National, nous pouvons constater que l'on sait très bien utiliser le chiffre de population que nous nous constituons, nous autres femmes, pour nous faire représenter... par des hommes que nous ne choisissons pas!

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

L'Assistance sociale dans les hôpitaux.

Le Service social de l'Hôpital cantonal de Lausanne, créé en novembre 1928 par le Service social de Lausanne, avec Mme Germaine Kirchhofer comme titulaire, a rendu de très bons services et est si bien apprécié par les malades, les médecins et les diaconesses, que la direction de l'Hôpital a décidé de poursuivre ce travail et de rendre le poste officiel. Mme Kirchhofer y renonçait pour se marier, la direction de l'Hôpital a fait appel à Mme Gabrielle Vautier, de Grandson, infirmière diplômée, qui a déjà fonctionné comme assistante sociale dans des hôpitaux parisiens.

S. B.

Une Université chinoise à Lyon.

Oui, pas bien loin de notre frontière occidentale, une Université chinoise, à laquelle viennent s'instruire jeunes étudiants et jeunes étudiantes, qui mènent tranquillement et à l'écart une vie laborieuse et modeste avant d'aller mettre leur savoir, leur énergie, et leur enthousiasme au service de leur patrie.

Tout récemment, l'une de ces jeunes femmes, Yang Tchang Lomine, vient de soutenir une thèse remarquable par l'acuité de l'analyse et la limpide style sur un sujet de littérature française ultra-moderne: *l'attitude d'André Gide*. «Une belle étude, écrit un des professeurs, qui donne la première vue d'ensemble sur l'œuvre énigmatique de cet écrivain.»

on fait ce qui est commandé; sus dans le tas!»

Et le petit Fritz qui accompagne sa mère pour rendre de menus services aux malades... «avait beaucoup d'amis parmi les ennemis. Mais est-ce que vraiment ces pauvres malheureux étaient des ennemis? Etaient-ils pour quelque chose dans cette guerre. Absolument pour rien. Est-ce qu'ils n'avaient pas été arrachés à leur famille, à leur charme, à tout ce qui avait été leur vie pour obéir à un ordre...» Et puis, les Français qui mènent tranquillement et à l'écart une vie laborieuse et modeste avant d'aller mettre leur savoir, leur énergie, et leur enthousiasme au service de leur patrie.

Tout récemment, l'une de ces jeunes femmes, Yang Tchang Lomine, vient de soutenir une thèse remarquable par l'acuité de l'analyse et la limpide style sur un sujet de littérature française ultra-moderne: *l'attitude d'André Gide*. «Une belle étude, écrit un des professeurs, qui donne la première vue d'ensemble sur l'œuvre énigmatique de cet écrivain.»

(A suivre.) M.-L. PREIS.

—

M.-L. PREIS.